

à propos



L'édito de Jean-Pierre Costes

Ce numéro du *Point sur l'i* est mon dernier en tant que président du Conseil d'administration.

En effet, un nouveau Conseil d'administration se réunira dans les prochaines semaines afin de procéder à l'élection de son président et de mettre en place les nouvelles instances permettant d'assurer la bonne gouvernance de l'Ircantec.

Au moment de passer le relais à mon successeur, je souhaite revenir sur les principales actions menées par notre Institution au service de ses affiliés pendant ces cinq dernières années.

Sur la base de la valeur phare de l'Institution — la solidarité intergénérationnelle —, les administrateurs de cette mandature ont choisi de développer une stratégie d'investissement socialement responsable de 100 % de ses réserves, qui fait aujourd'hui totalement partie de l'ADN du régime.

Solide financièrement, l'Ircantec fait valoir cet engagement auprès de l'ensemble de ses publics (retraités, actifs, employeurs et institutionnels) et son action pionnière est unanimement reconnue. Divers prix nationaux et internationaux peuvent d'ailleurs en témoigner.

Elle a également développé des actions concrètes destinées à aider les plus fragiles (aide sociale, partenariat France Alzheimer...).

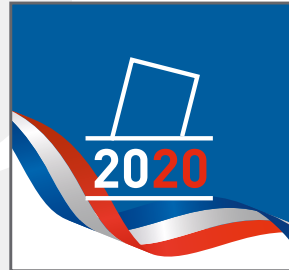
S'appuyant sur le développement des services numériques, l'Ircantec a également fait évoluer son offre de services, que ce soit à partir de son site internet ou de celui du site info-retraite, dans le cadre de l'inter-régimes.

À titre personnel, je suis fier du travail accompli par le Conseil d'administration pendant ces cinq années. Grâce à l'engagement de ses administrateurs et avec l'appui de son service gestionnaire, la Caisse des Dépôts, l'Ircantec a considérablement évolué pour se préparer aux enjeux de demain.

C'est donc confiant que j'achève mon mandat au service de cette belle Institution.

Jean-Pierre Costes,
Président du Conseil d'administration ●

à la une



L'Ircantec aux côtés des élus locaux

Régime de retraite des élus locaux, l'Ircantec les accompagne tout au long de leur carrière. L'année 2020 ayant été marquée à la fois par les élections municipales et par la pandémie, l'Institution a mis en place un plan d'action spécifique pour anticiper et répondre aux nombreuses demandes de liquidations.

Cette année encore, la tenue des élections municipales a été synonyme de pic d'activité pour le service gestionnaire de l'Ircantec (la Caisse des Dépôts), de nombreux élus ne souhaitant pas se représenter et faisant valoir logiquement leur droit à la retraite. Si la pandémie a quelque peu bousculé les choses (report du deuxième tour des élections, réorganisation de l'activité...), les équipes de la Caisse des Dépôts, qui avaient anticipé dès décembre 2019 le surcroît d'activité, ont d'autant mieux su s'adapter, en recourant notamment au télétravail et en recrutant quelque vingt-cinq intérimaires venus en renfort. Deux unités de gestionnaires dédiées ont notamment vérifié et fiabilisé les comptes de retraite des élus. En parallèle étaient organisées des actions de communication, en direction des élus et de leurs employeurs.

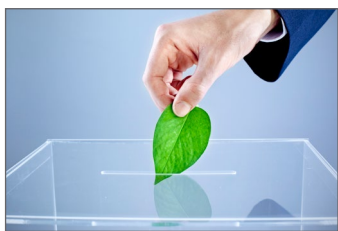
Une gestion maîtrisée des demandes Élus

En cette année particulière, l'afflux de demandes de retraite des élus a globalement été décalé à l'été et au début de l'automne. Il n'empêche : les équipes ont réussi à gérer les dossiers. Fin septembre, près de 35 000 demandes avaient été reçues et plus de 27 000 dossiers liquidés. Le délai moyen de traitement des retraites mensuelles des élus est de douze jours, ce qui est très satisfaisant. Côté relations clients, plus de 44 000 contacts avaient été traités à fin septembre, dont 82 % d'appels téléphoniques, 12 % de courriels et 6 % de courriers. Les flux seront finalement légèrement supérieurs aux prévisions (40 000 demandes de retraite et 60 000 contacts supplémentaires sur la période 2020-début 2021).

Une simplification de la demande de retraite

Cet important volume d'activité a aussi pu être géré rapidement grâce à la Demande unique de retraite (DUR) à la disposition des élus locaux depuis octobre 2019. Destiné à simplifier les demandes, ce service dématérialisé connaît un franc succès : depuis le début de l'année, 45 % des demandes de retraite des élus sont effectuées par ce nouveau canal, qui devrait continuer de monter en puissance.

À noter que, depuis juillet dernier, la demande unique de réversion est également accessible aux élus locaux (*lire la brève sur le sujet*). ●



Votes en AG : un droit exercé !

En qualité d'investisseur socialement responsable (ISR), l'Ircantec œuvre à promouvoir une meilleure gouvernance et une prise en compte accrue des enjeux sociétaux et environnementaux dans les entreprises dont elle détient des actions. Cela passe notamment par une politique de vote lors des assemblées générales annuelles suivies scrupuleusement par les sociétés de gestion et actualisées selon les enjeux de la Place.

Rémunération des dirigeants, droits des actionnaires, indépendance du CA, soutien à la transition écologique... tels sont les principaux critères qui définissent l'engagement de l'Ircantec au moment du vote. Les trente sociétés de la Focus List — les vingt plus importantes positions du portefeuille du régime, les cinq entreprises émettant le plus de CO₂ et les cinq qui détiennent le plus d'actifs échoués — sont particulièrement suivies. Pour ces sociétés, l'Ircantec a voté en 2020 quelque 583 résolutions, avec un taux d'opposition de 55 %, preuve que l'Institution n'hésite pas à s'exprimer de manière engagée. Ainsi, sur la Focus List, le taux d'opposition sur le montant des dividendes s'établit à 83 % et atteint 91 % pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants. De manière plus générale, pour l'ensemble des sociétés dont elle est actionnaire, l'Ircantec a opéré cette année 16 000 votes avec un taux d'opposition global de 42,6 %. À noter que ce taux est en baisse par rapport à l'année dernière ; tendance liée au fait que les entreprises – européennes notamment – sont davantage sensibilisées à la thématique ISR (investissement socialement responsable). Une preuve tangible que, par ses votes, l'Ircantec oriente le marché dans une bonne direction. ●

Plus de simplicité pour les demandes de réversion

Depuis juillet dernier, il est devenu beaucoup plus simple et rapide d'effectuer les démarches grâce au nouveau service de demande unique de réversion.

Accessible sur www.info-retraite.fr et calqué sur le modèle de « Demander ma retraite » avec la même logique de simplification, ce nouveau service a été codéveloppé par la Caisse des Dépôts et le Service des retraites de l'État pour le compte de l'Union retraite. Il permet aux assurés (mariés ou divorcés dont le conjoint ou ex-conjoint est décédé, voire orphelins dans certains cas) d'effectuer une demande de réversion unique, via un formulaire personnalisé. Cette demande couvre tous les régimes de retraite auxquels le défunt a cotisé, à chaque organisme d'assurer l'étude du dossier. Les envois de documents se font de manière dématérialisée et sécurisée, et le service donne le détail des régimes de retraite susceptibles d'attribuer une pension, tout en vérifiant les conditions d'éligibilité du demandeur.

Dès son lancement fin juillet 2020, le service « Demander ma réversion » a séduit le public. Fin septembre, quelque 14 % des demandes de réversion passaient par ce nouveau dispositif, soit plus de sept mille demandes déposées. Un chiffre largement au-dessus des projections qui devrait continuer de monter en puissance dans les prochains mois, preuve que cette simplification était très attendue par les usagers.

Pour consulter la vidéo de présentation du service rendez-vous sur :
<https://www.youtube.com/watch?v=4WzdnjWGKhl&feature=youtu.be> ●

« IPE » récompense l'Ircantec pour sa démarche ISR sur son portefeuille immobilier

L'Ircantec a reçu un trophée d'argent aux IPE Global Real Estate Awards. Ce prix vient saluer la politique d'investissement responsable du régime en matière immobilière.

En septembre 2020, la politique d'investissement immobilier de l'Ircantec a été mise à l'honneur. L'Institution s'est vu attribuer un prix par *IPE* (*Investment & Pensions Europe*), qui est l'un des médias de référence pour l'information sur les investisseurs institutionnels en Europe. Il s'agit en l'occurrence du trophée d'argent régional (Silver Regional Award) pour la zone France-Belgique, décerné dans le cadre des Trophées internationaux de l'immobilier IPE (IPE Global Real Estate Awards). L'Ircantec a été distinguée pour ses investissements dans des bâtiments favorisant la cohabitation intergénérationnelle, mais aussi pour ses projets de revitalisation des centres urbains et pour le financement de résidences de tourisme social. Pour *IPE*, il s'agissait également de distinguer la stratégie de l'Ircantec de diversification et de gestion des risques inhérents aux investissements immobiliers ainsi que la qualité de sa charte ISR (investissement socialement responsable). Au global, ce prix vient souligner à la fois la gestion responsable du régime ainsi que l'accent placé sur la solidarité intergénérationnelle par l'Ircantec, qui s'attache à mettre en cohérence ses valeurs et ses investissements. ●

Covid-19 : le COR réévalue les perspectives du système de retraite

Lors de la réunion du 15 octobre, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a présenté les résultats de sa réévaluation de la situation financière du système de retraite, sensiblement impactée par la crise sanitaire.

En août dernier, le Premier ministre a demandé au COR de réévaluer la situation financière du système de retraite en prenant en compte les effets à long terme de la crise sanitaire. Un premier point d'étape a ainsi été réalisé au 15 octobre. Il relève qu'en 2020 la forte contraction des ressources associée au repli du PIB (- 10 %) ne serait pas compensée par la faible diminution des dépenses liée à la surmortalité des retraités. Le solde du système de retraite se creuserait très massivement et atteindrait - 25,4 milliards d'euros (2019). À l'horizon 2024, la croissance reviendrait au niveau envisagé avant la crise. La part des ressources dans le PIB reviendrait au même niveau que celui de 2019, mais la part des dépenses resterait plus élevée qu'attendu. Selon des estimations encore provisoires, la trajectoire des dépenses en pourcentage du PIB pourrait, à la fin de la décennie 2020, rejoindre celle anticipée avant 2020. Le taux de prélèvement sur la richesse créée par les actifs nécessaires pour financer les retraites serait alors en diminution progressive, conclut le COR.

Pour consulter le rapport complet du COR, rendez-vous sur :

<https://www.cor-retraites.fr/node/545> ●

Enjeux ESG-Climat et allocation d'actifs : l'Ircantec citée en cas d'étude

Le 15 octobre, le FIR (Forum pour l'investissement responsable) a publié les résultats de ses travaux visant à explorer les modalités d'intégration des enjeux ESG-Climat dans un processus d'allocation d'actifs.

Les travaux du FIR ont été motivés par ce constat : un lien peu documenté entre allocation d'actifs et pratiques d'investissement responsable. Pourtant, l'intégration des enjeux climatiques et sociaux est cruciale au moment de déterminer une stratégie financière. Ainsi, le groupe de travail constitué s'est penché sur l'analyse du processus d'allocation d'actifs et sur l'identification des étapes au sein desquelles la prise en compte des critères ESG est susceptible de produire un impact. Plusieurs constats en ressortent, notamment celui que les dispositions réglementaires n'empêchent pas une intégration volontaire du risque climatique dans les paramètres d'allocation. De plus, les textes les plus récents visent à encourager les investisseurs institutionnels à adopter des mesures de transparence. Le FIR suggère que les *green supporting factors* (liés aux règles prudentielles) puissent constituer une approche d'intégration du risque climatique. En cas d'étude, le FIR a décrit l'enjeu actuel de l'Ircantec : bénéficier d'une position plus « dynamique » dans l'usage de certains indicateurs, par exemple en les intégrant dans le modèle d'allocation stratégique 2020-2024 par secteurs économiques. Une seconde difficulté relevée provient du décalage entre l'univers scientifique et l'univers financier, entre lesquels il manque des correspondances pour donner plus de poids aux hypothèses utilisées dans les méthodologies d'alignement de portefeuilles.

Pour consulter l'étude, rendez-vous sur :

https://www.frenchsif.org/isr-esg/wp-content/uploads/FIR-ALM-Integration-des-enjeux-ESG_Octobre2020.pdf ●

Pour en savoir plus : www.ircantec.retraites.fr

 Chaîne Ircantec

 Suivre @Ircantec